

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 15 mai 2018 au Biot

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Baume :</u>	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	LE RAY Gérard (DS)
<u>Morzine :</u>	BERGER Gérard, PEILLEX Gilbert, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps :</u>	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Catherine Sophie
<u>Les Gets :</u>	MUTILLOD Christophe
<u>Essert-Romand :</u>	GAYDON Christelle (DT)
<u>Lullin :</u>	CRAYSTON José
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Procurations :

PHILIPP Martine (Morzine) à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine)
DEGENEVE Alain (Lullin) à CRAYSTON José (Lullin)
RICHARD Hélène (Morzine) à GARIN Jacqueline (DT LA Vernaz)

Délégués présents sans droit de vote :

MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS
Reyvroz)

Délégués excusés :

PHILIPP Martine (Morzine), RICHARD Hélène (Morzine), COTTET Sophie (St Jean d'Aulps), GOINE Nathalie
(Les Gets), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), DEGENEVE Alain (Lullin), MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz)
et GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Morzine), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot) et DUPONT Eric (DS
Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et LARDY
Sandra (chef de projet de territoire)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 10 avril 2018 :

- 12 avril 2018 : Comité de Direction OTVA à Saint Jean d'Aulps
- 16 avril 2018 : FDDT canton d'Evian à Morzine
- 25 avril 2018 : SYANE à Annecy (*Gilbert PEILLEX*)
- 25 avril 2018 : CA de l'EPHAD à Saint Jean d'Aulps (*Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER, Patrick COTTET-DUMOULIN*)
- 26 avril 2018 : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 26 avril 2018 : GT ScoT à Larringes
- 26 avril 2018 : Bureau du STOC à Thonon (*Jean-Claude MORAND*)
- 30 avril 2018 : réunion agriculture en Sous-Préfecture (*Jacqueline GARIN*)
- 3 mai 2018 : GT SCoT à Vailly (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD, Gérard BERGER, Sophie MUFFAT, Gérald LOMBARD, Jean-Claude MORAND, Yannick TRABICHET*)
- 3 mai 2018 : Conseil syndical du SIAC à Thonon

2- Tourisme

2.1 Présentation des bilans 2017 de l'OT de la Vallée d'Aulps et de l'OT des Alpes du Léman

Pierre GILLET, Directeur de l'OT de la Vallée d'Aulps, présente aux membres du conseil communautaire le bilan 2017 de l'OTVA et ses perspectives pour 2018 (voir diaporama en annexe 1).

Jacqueline GARIN souligne qu'il arrive souvent que le quorum ne soit pas atteint aux réunions du comité de direction et insiste sur la nécessité pour les élus de s'impliquer davantage.

Henri-Victor TOURNIER s'étonne de ne pas voir Le Biot dans la vidéo réalisée avec le drone. Pierre GILLET précise qu'un surpiquage est prévu afin de l'intégrer.

Patrick COTTET-DUMOULIN aimerait connaître la répartition par commune des 415 000 euros versés par la CCHC à l'OTVA. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que ce ne sont plus les communes qui financent l'OTVA mais la CCHC, que les 415 000 euros correspondent au montant total des participations qui avaient été versées par les communes au SITHD en 2016 et que le montant qui était versé en 2016 par chaque commune a été déduit du montant de son attribution de compensation.

Isabelle CURTE-COMTE, Directrice de l'OT des Alpes du Léman, présente aux membres du conseil communautaire le bilan 2017 de l'OTAdL et ses perspectives pour 2018 (voir diaporama en annexe 2).

2.2 Sentiers thématiques : passation d'une convention avec les OT pour la vente des produits

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de passer une convention avec chacun des 5 offices du tourisme du territoire de la CCHC afin de leur permettre de vendre les outils pédagogiques des sentiers thématiques de la CCHC (Bellevaux, Lullin, Le Biot, Seytroux, La Vernaz et Morzine en 2018 puis Les Gets en 2019). Cette convention prévoirait notamment que :

- les OT vendent à un prix fixé par délibération de la CCHC les outils pédagogiques,
- les recettes perçues sont reversées en fin d'année à la CCHC par chaque OT,
- la CCHC renouvelle autant que nécessaire (réédition, mise à jour) les supports

Il propose également de fixer les tarifs des différents supports existant :

- Ombre sur l'alpage (Lullin)
 - Vente livret : 5 €
 - Location outils pédagogiques : 30 €
- L'appel de la montagne (Bellevaux)
 - Vente livret et sacoches : 5 €
 - Location outils pédagogiques : 30 €
- Seytroux à la loup (Seytroux)
 - Vente kit : 3 € / 1,50 € avec le Multipass
 - Vente malette pédagogiques : 50 €
- L'étrange Oncle Jacques (Le Biot)
 - Vente livret : 1,50 € / 1 € avec le Multipass

- Sentier du Renard (Morzine)
 - Vente livret : 2 € / 1,50 € avec le Multipass

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer une convention avec chacun des offices de tourisme et valide les tarifs qui lui ont été présentés.

3- ZAE du Vernay-Bron

Stéphane PUGIN-BRON demande à Georges LAGRANGE, notaire de l'opération, et à Alain BRAIZE, acteur sur la ZAE du Vernay-Bron de ne participer ni au débat ni au vote pour éviter tout conflit d'intérêt.

3.1 Présentation du projet de salle multisports freestyle

Messieurs Pierre-Alexandre ROCHE et Guillaume LE LAN présentent aux membres du conseil communautaire leur projet de complexe sportif, en présence de Thierry COFFY, promoteur de l'opération et investisseur (voir diaporama en annexe 3).

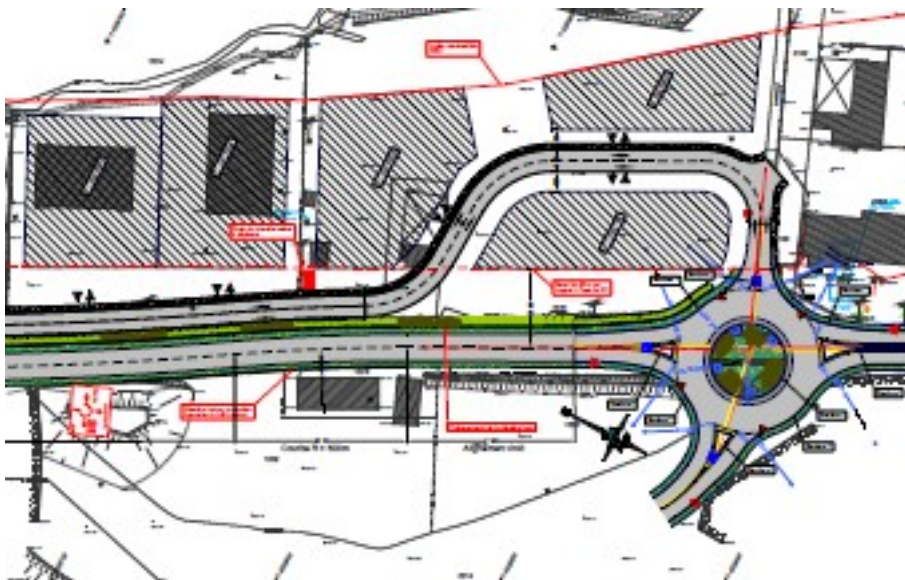
José CRAYSTON s'interroge sur le nombre maximum de personnes autorisées dans le bâtiment. Guillaume LE LAN lui répond que l'effectif maximum autorisé serait de 214 au vu des éléments dont il dispose actuellement.

Anne CORNIER-PASQUIER aimerait savoir combien de personnes seraient recrutées. Pierre-Alexandre ROCHE lui répond que cela représenterait 8 postes en saison, sans compter la salle de sport.

Yannick TRABICHET se demande si une étude de marché a été réalisée. Guillaume LE LAN précise qu'il n'y en a pas encore eu pour l'instant à proprement parler mais qu'ils ont déjà eu beaucoup de demandes de la part d'entraîneurs sportifs. Il précise également qu'ils ont pour objectif de travailler avec les écoles du secteur ainsi qu'avec les écoles de ski.

3.2 Point sur l'avancement du projet

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet et son état d'avancement.



- 5 décembre 2017 : le conseil communautaire décide d'attendre l'avancement du DAAC et du schéma commercial avant de se positionner définitivement sur le projet
- 29 décembre 2017 : dépôt par le promoteur d'un permis de construire pour une salle sportive conformément au compromis signé avec la commune le 30 décembre 2016
- 26 mars 2018 : validation des principales orientations du DAAC par le COPIL
- 9 avril 2018 : rencontre avec le promoteur pour avoir des éléments sur la salle sportive et lui préciser les éléments du DAAC à inclure dans le compromis
- 18 avril 2018 : accord de principe du promoteur (via un courrier de son avocat) pour l'intégration dans le compromis des éléments présentés

- 3 mai 2018 : proposition de l'Office Notarial de mettre en place **2 compromis tripartites entre la commune de Saint Jean d'Aulps** (*propriétaire des terrains*), **la CCHC** (*maître d'ouvrage de l'opération*) et **les promoteurs** (*acquéreur des terrains et investisseur*)

Jacqueline GARIN souligne que les réunions des dernières semaines ont permis de trouver un accord satisfaisant entre toutes les parties qui devrait permettre une réalisation rapide du projet de salle sportive. Stéphane PUGIN-BRON détaille la proposition de compromis tripartite émise par l'office notarial de Saint Jean d'Aulps. Ce compromis comprendrait :

- une partie 1 entre la commune de Saint Jean et la CCHC : cession pour 1 € des 9 761 m²,
- une partie 2 entre Thierry COFFY et la CCHC : cession des terrains moyennant l'acceptation des clauses suivantes :
 - prix de 1 M€ avec TVA en sus,
 - intégration par anticipation des éléments du DAAC pour une zone commerciale périphérique du Chablais. Seuls sont autorisés :
 - les commerces de type occasionnel lourd avec une surface de vente comprise entre 500 et 3000 m²,
 - les commerces de type exceptionnel avec une surface de vente comprise entre 500 et 1000 m²,
 - les drive y compris les drive permettant la vente de produits alimentaires.

Il souligne qu'un point reste à solutionner, à savoir les modalités de cession du terrain :

- **soit la totalité du terrain** comme cela était prévu dans le compromis initial avec une rétrocession ensuite à la CCHC de l'assiette nécessaire aux voiries publiques *mais avec un risque de requalification en vente à charge, risque limité d'après le conseil juridique de la CCHC*,
- **soit uniquement la partie hors assiette voirie** *mais avec une qualification en lotissement qui donnerait des contraintes en matière de délai de pose de permis et rendrait impossible l'ouverture pour décembre 2019 de la salle sportive*

Stéphane PUGIN-BRON demande à Georges LAGRANGE, en tant que notaire, de préciser si une autre solution juridiquement fiable existerait. Georges LAGRANGE souligne qu'une solution intermédiaire pourrait être trouvée en créant une servitude au profit de la CCHC pour la réalisation de la voirie, ce qui éviterait la qualification en lotissement.

Patrick COTTET-DUMOULIN pense qu'il est préférable de faire un avenant au compromis initial. Jacqueline GARIN rappelle qu'elle souhaite plutôt un nouveau compromis permettant de purger tous les risques de nullité du premier compromis conformément à l'avis du conseil juridique de la CCHC. En effet, plusieurs risques ont été identifiés, risques qui ne portent pas que sur l'absence de TVA. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le passage de deux partenaires à trois pourrait également poser un problème en cas d'avenant. Il propose que, si le conseil donnait l'autorisation à la Présidente de signer un compromis ou un avenant, une rencontre entre les conseils juridiques ait lieu rapidement afin que la solution juridique la plus fiable soit arrêtée. Il ajoute que, quelle que soit la solution qui sera retenue, le conseil municipal de Saint Jean d'Aulps sera appelé à délibérer de nouveau.

Gérard BERGER demande si la salle sportive rentre dans le cadre du DAAC. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il s'agit de service et non de commerce et que par conséquent le DAAC ne s'applique pas. Gérard BERGER demande si en cas de modification de destination à l'avenir, la CCHC aura son mot à dire puisque le DAAC ne s'applique pas initialement. Stéphane PUGIN-BRON précise que, lorsque le DAAC sera opposable au tiers, tous les nouveaux projets devront l'appliquer. Yannick TRABICHET ajoute que s'il n'y a pas de demande d'urbanisme lors de ce changement de destination, la collectivité ne pourra pas intervenir. Gérard BERGER demande quel type de commerces est susceptible de s'installer dans la zone et notamment s'il est possible qu'un magasin de sport s'y installe. Jacqueline GARIN précise que seuls les commerces de gros et exceptionnel d'une surface de vente supérieure à 500 m² pourront s'ouvrir. Il s'agit essentiellement de bricolage, jardinage, électroménager, meubles,... Elle rappelle que l'objectif des élus du Chablais à travers le DAAC et de ceux du Haut-Chablais à travers le schéma commercial est de maintenir le petit commerce des centres-villes et des centres-stations. Elle souligne que l'application du DAAC est un élément important pour garantir cet objectif. Par exemple, dans la ZAE des Plagnettes, aucun nouveau commerce ne pourra s'installer et les existants pourront s'étendre mais uniquement de manière raisonnée. Il lui semble donc que les nouveaux

compromis de vente, celui de la SDHD devant également se rapprocher de celui signé avec Thierry COFFY, permettront de garantir un équilibre entre zones périphériques et centres-stations.

Stéphane PUGIN-BRON détaille l'autre proposition de convention tripartite :

- une partie 1 entre la commune de Saint Jean d'Aulps et la CCHC : cession pour 1 € des 5 880 m²,
- une partie 2 entre la SDHD et la CCHC : cession des terrains moyennant l'acceptation des clauses suivantes :
 - cession uniquement des terrains non utilisés (*DMPC*) pour la réalisation des voiries et pour la réfection en bord de CD902 du sentier des bords de Dranse avec une emprise suffisante pour la réalisation d'une future voie verte,
 - prix de 0,5 M€ avec TVA en sus,
 - restitution à la CCHC des emprises nécessaires à la contre-allée sur les deux parcelles propriétés de la SDHD,
 - intégration par anticipation des éléments du DAAC pour une zone commerciale périphérique y compris sur les deux parcelles déjà propriétés de la SDHD.

Il rappelle que la nécessité de déplacer le sentier des bords de Dranse vient de l'interdiction par la DREAL de le reconstruire sur les remblais qui sont régulièrement attaqués par la Dranse. Gérard BERGER regrette ce passage en bord de route. Christelle GAYDON propose un passage en rive gauche pour retrouver un aspect plus sauvage. Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'il y a urgence à rétablir cette liaison piétonne mais que la commission sentier pourrait travailler à plus long terme sur le déplacement du sentier en rive gauche sous réserve que cela permette le passage d'une piste cyclable.

Jacqueline GARIN rappelle la nécessité d'une équité de traitement entre les deux compromis de vente. Gérard BERGER demande ce qu'il se passera si jamais la Société de Dragage devait refuser cette proposition. Patrick COTTET-DUMOULIN souligne qu'un permis de construire a déjà été délivré à la SDHD sur cette parcelle et qu'elle serait dans l'obligation de déménager et de trouver un autre site en cas de refus. Yannick TRABICHET souligne le risque à plus ou moins long terme de cette implantation en bord de Dranse avec un risque pour la collectivité d'être dans l'obligation de financer sa protection dans le cadre de la compétence GEMAPI. Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une étude du contrat de rivière est en cours sur le secteur du Vernay-Bron. Le scénario qui sera choisi devra prendre en compte cette implantation. Un modificatif du permis de construire devra certainement être fait pour tenir compte à la fois du déplacement du sentier et du risque GEMAPI pour repositionner le bâtiment sur le moindre risque.

Stéphane PUGIN-BRON représente le plan prévisionnel de l'opération :

- Dépenses :

◦ Estimatif montant travaux :	1 522 000 € HT
◦ Maîtrise d'œuvre (3,39%) :	51 600 € HT
◦ Études diverses (complém. MO, amiante,...)	19 100 € HT
◦ SPS/contrôle technique	10 000 € HT
◦ DMPC	5 000 € HT
◦ Étude ENEDIS	1 600 € HT
◦ Travaux électricité (<i>suite étude ENEDIS</i>)	?
◦ Actualisation et divers (5%) :	86 100 € HT
◦ TOTAL	1 695 400 € HT (2 034 500 € TTC)
- Recettes :

◦ Vente terrains	1 500 000 € HT
◦ TVA	375 000 €
◦ TOTAL	1 875 000 € TTC
- *Besoin minimal en autofinancement :* **195 400 €**

Stéphane PUGIN-BRON précise que pour limiter le déficit trois solutions peuvent être envisagées :

- la DETR 2019 (mais elle était plutôt prévue pour la ZAE Moulin Dessailly),
- le FDDT - canton d'Evian - 2019,
- un fonds de concours de Saint Jean d'Aulps comme l'avait proposé Monsieur le Maire en 2017.

Christophe MUTILLOD trouve le coût élevé eu égard à l'aménagement d'un simple rond-point. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que l'opération comprend le rond-point mais aussi la contre-allée et le déplacement du RD 902 sur une partie de son tracé.

Gérard BERGER s'étonne que la collectivité doive financer un déficit dans une opération de ce type qui améliore la desserte de plusieurs commerces et entreprises. Yannick TRABICHET trouve effectivement que le montage financier a été fait initialement à l'envers, il aurait fallu fixer le prix après le chiffrage des travaux pour équilibrer l'opération. Patrick COTTET-DUMOULIN précise que le chiffrage donné est avant appel d'offres. On peut espérer un coût final inférieur du fait de la proximité d'entreprises publiques qui auront à cœur d'être attributaire. Par ailleurs, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a demandé à ce que le diamètre du rond-point soit réduit ce qui devrait diminuer la facture. Gérard BERGER se pose la question de la nécessité du rond-point et se demande pourquoi un simple tourne à gauche ne serait pas suffisant. Jacqueline GARIN précise que c'est le CD74 qui a demandé ce rond-point.

Jean-Claude MORAND aimerait savoir si on a une idée de ce que l'aménagement de la zone va engendrer en termes de produits fiscaux. Stéphane PUGIN-BRON lui répond que non mais que l'opération aura effectivement des retombées en matière de CFE (pour la CCHC) et de taxe foncière (répartie à environ 60 % pour Saint Jean d'Aulps et 40 % pour la CCHC).

Yannick TRABICHET souligne que ce type d'opération individualisée comptablement dans un budget annexe est censé s'équilibrer. Charles-Henri MONTET précise qu'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est a priori possible à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour l'utilisateur qui seraient constitutifs de libéralités, et à condition que cela n'entraîne pas une méconnaissance des règles afférentes aux interventions économiques des collectivités territoriales. Une demande sera faite à la sous-préfecture afin de s'assurer de cette possibilité de subvention d'équilibre.

Patrick COTTET-DUMOULIN trouve surprenant qu'il y ait toujours autant de débat sur le sujet alors que des opérations comme l'aménagement du terrain de football synthétique à Montriond (plus d'un million d'euros) a été approuvée en 10 minutes.

Jacqueline GARIN demande à ce que les personnes intéressées par le projet sorte de la salle afin que le vote puisse avoir lieu sereinement. Thierry COFFY, les deux gestionnaires potentiels de la salle sportive ainsi que les deux élus intéressés (Georges LAGRANGE et Alain BRAIZE) sortent de la salle. Élisabeth ANTHONIOZ demande une suspension de séance pour s'entretenir avec les autres élus de Morzine. A leur retour, Mme la Présidente demande si des conseillers communautaires souhaitent un vote à bulletin secret. Aucun élu ne souhaitant un tel vote, le vote se déroulera donc à main levée. Mme la Présidente demande donc à ce que le conseil l'autorise à signer les nouveaux compromis de vente (ou à défaut des avenants aux compromis initiaux selon la solution juridique qui apparaîtra comme étant la plus fiable).

Le conseil communautaire, à la majorité (4 abstentions : Gérard LE RAY, Yannick TRABICHET, Romain GURLIAT et Martine PHILIPP) autorise Madame la Présidente à signer les nouveaux compromis de vente (ou les avenants). *Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER, qui détient le pouvoir de Martine PHILIPP précise qu'elle s'est abstenue pour cette dernière car elle n'avait pas de consigne sur ce vote.*

4- Finances

4.1 Subventions

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire de la demande de subvention faite par le Football Club du Brevon (5 000 €).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser au FC Brevon une subvention de 5 000 euros pour l'année 2018.

4.2 Constatation d'extinction de créance

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de constater l'extinction d'une créance suite à la liquidation judiciaire d'un débiteur :

- Débiteur : LA PALMERISE – AUBERGE DU ROMANAIS
- Créance : redevance spéciale 2012
- Montant de la créance : 459,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, constate l'extinction de cette créance et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

4.3 Optimisation de la fiscalité locale

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la réforme de la taxe d'habitation (qui devrait être supprimée en 2021) offre un créneau important pour les collectivités en matière de révision des bases fiscales. En effet, ce sont les taux 2017 qui seront pris en compte dans la compensation par l'État. Par contre, ce seront bien les bases 2020 qui seront utilisées, d'où la nécessité de s'assurer que les bases soient les plus exactes possibles afin que la compensation soit optimisée (si au final la TH n'était pas supprimée, il resterait toujours le gain fiscal lié à l'augmentation des bases). Au-delà du gain fiscal, il précise qu'il s'agit aussi de rétablir l'équité fiscale entre les contribuables.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le bureau propose de travailler avec la société Ecofinances afin d'optimiser les bases fiscales.

Méthode :

- automne 2018 : diagnostic des bases fiscales de la TH, du FB et de la CFE,
- 2019/2020 : lancement des actions prioritaires jusqu'à la saisie de la DDFIP (logements vacants, logements de catégorie 7 et 8).

Coût et financement :

- diagnostic : 13 000 € HT financé par la CCHC,
- actions : 7 500 € HT + prime de 45 % des gains réels sur deux ans dans la limite de 25 000 € HT (forfait initial + prime),
- financement entre CCHC et communes à étudier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la démarche d'optimisation des bases fiscales telle qu'elle lui a été présentée et autorise Madame la Présidente à contractualiser avec Ecofinances.

4.4 Espaces valléens

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire d'établir une demande de financement pour l'aménagement du sentier à thème du Renard dont les travaux sont estimés à 40 750 € HT :

- Région AURA : 50 %, soit 20 375 €
- État (FNADT) : 30 %, soit 12 225 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à établir cette demande de financement.

4.5 Nouveaux tarifs pour le DDVA

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter 2 nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- 2 mugs mosaïque bleus : 11,80 € TTC (au lieu de 9,50 €)
- location tablette ou casque (réalité augmentée) : 5,00 € TTC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

5- Personnel

5.1 Urbanisme : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité et modification du poste existant

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire, en vue du remplacement de Cédric WILT, de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité et de recruter Alexandre BANCEL (actuellement stagiaire à la CCHC) pour la période du 19 mai 2018 au 30 avril 2019. Il propose également de modifier le poste occupé par Aurélien LAPERROUSAZ afin de modifier ses indices de rémunération (*nouveaux indices : brut 456 / majoré 399*).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce nouvel emploi et la modification de l'emploi existant.

5.2 Déchets : création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe en vue de l'avancement de grade d'Yves LENVERS, chef d'équipe à Avoriaz.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi et charge Madame la Présidente de prendre l'arrêté nécessaire à l'avancement de grade d'Yves LENVERS.

5.3 Natura 2000 : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que Marion CAZENAVE partira bientôt en congé maternité. Afin de la remplacer, il propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

6- Marchés publics

6.1 MAPA attribués par la Présidente par délégation

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire qu'un marché de fourniture d'émulsion de bitume a été attribué par la Présidente au vu de sa délégation :

- titulaire : APPIA
- montant : 326,33 € HT la tonne

6.2 Entretien et petites réparations des ouvrages d'art

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire qu'une consultation a été lancée en vue de l'attribution d'un marché de travaux pour l'entretien et les petites réparations des ouvrages d'art de la CCHC. Il précise qu'il s'agit d'un marché d'un an renouvelable 2 fois. Après analyse des offres et présentation en bureau communautaire du 27 avril 2018, il propose d'attribuer ce marché à l'entreprise LOCATELLI sur la base d'un DQE annuel d'un montant de 184 845,00 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise LOCATELLI et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

6.3 PLUi-H : avenant n° 2 au lot n° 1

Charles-Henri MONTET rappelle que des réunions de travail complémentaires ont été organisées avec le cabinet EPODE à la demande du conseil communautaire et des communes, réunions qui n'étaient pas prévues au marché initial. Il propose, pour régulariser la situation, de passer un avenant au marché afin d'intégrer ces réunions complémentaires (7 journées à 1 150 €, soit un surcoût de 14 550 € HT).

Yannick TRABICHET, Gérard LE RAY et Christelle GAYDON estiment qu'il n'y aurait pas eu besoin de ces réunions complémentaires si le travail fourni par EPODE jusque-là avait été satisfaisant. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'un effort leur sera demandé pour la suite du marché et pour les éventuels autres avenants qui pourraient être présentés.

Georges LAGRANGE aimerait connaître le montant du marché initial. Charles-Henri MONTET lui répond que le montant de ce lot est de 178 050 euros HT. Patrick COTTET-DUMOULIN tient à signaler que c'est à peu près le montant que la commune de Saint Jean d'Aulps a mis pour la mise en place de son PLU grenellisé et n'est donc pas surpris par le montant de l'avenant proposé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de l'avenant tel qu'il lui a été présenté.

7- Questions diverses

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire du projet de regroupement pédagogique entre les écoles de La Vernaz et de La Baume. Ce projet qui pourrait voir le jour pour la rentrée 2019 conduirait l'école de La Vernaz à devenir l'école de rattachement pour les enfants de La Baume hors

ceux de CM1/CM2 qui seraient scolarisés à La Baume. Monsieur le Maire du Biot donne son accord, d'autant plus que de nouveaux logements au Biot vont voir le jour et devraient amener de nouveaux enfants à l'école du Biot.

Le Biot, le 22 mai 2018

La Présidente